

informATIOn

Mars 2016

Numéro 1

Message de la présidente

Par Lisa Carter, présidente

Traduction : André Corbeil, trad. a.

Chers collègues,

Pendant que j'écris ceci, en pleine froidure de février, le printemps paraît lointain, mais, en réalité, il est à nos portes. Il en est donc de même de notre AGA.

Veillez noter la date et l'endroit sur votre calendrier et réserver votre place dès que possible.



Samedi 16 avril 2016
Ramada Plaza Toronto
300, rue Jarvis
Toronto (Ontario)
M5B 2C5
De 12 h à 17 h

Vous constaterez que cette année notre AGA a lieu un samedi après-midi, alors que nous avons l'habitude, ces dernières années, de la tenir le vendredi en soirée. Cela découle du sondage que nous vous avons envoyé et des préférences formulées dans vos réponses. Nous souhaitons aussi que ce moment permette aux gens de l'extérieur de la région du Grand Toronto de participer sans avoir à sacrifier une journée de travail en totalité ou en partie. Peut-être en profiterez-vous pour faire une escapade printanière à Toronto!

Toutes les AGA sont importantes, mais celle-ci l'est tout particulièrement parce

qu'un certain nombre de changements aux statuts sont proposés. Votre voix et votre vote sont essentiels. L'information détaillée sur les amendements proposés suivra en temps opportun, alors restez à l'écoute.

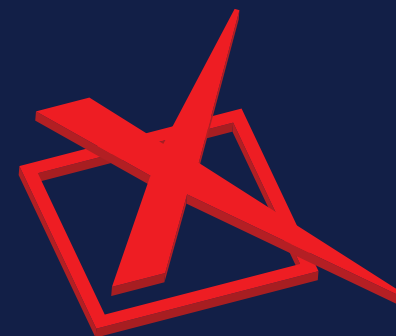
Cet évènement annuel est aussi l'occasion de se rassembler, de réseauter et d'être à l'écoute de votre conseil d'administration. Aussi, c'est le moment d'élire un nouveau conseil. Votre participation est la garantie du succès de notre association. Alors, nous souhaitons que vous veniez ou que vous envoyiez votre procuration et, plus important encore, que vous soyez candidat ou candidate à un poste au conseil pour guider celui-ci en 2016-2017.

J'espère vous voir en grand nombre à Toronto au mois d'avril.

Veillez agréer, chers collègues, l'expression de mes sentiments distingués. ■

Traduction : Lionel Tona, trad. a.

**LE TEMPS EST VENU
D'ÉLIRE LES MEMBRES
DU PROCHAIN CONSEIL
D'ADMINISTRATION!**
La réalisation des objectifs de
l'Association dépend de votre
participation. Vous pouvez voter
en personne ou par procuration.



**Avez-vous, par ailleurs, pensé à
présenter votre candidature au
Conseil d'administration? Vous
pourriez contribuer à orienter
ses décisions tout au long de
l'exercice 2016-2017.**

Nouvelles politiques sur les liens vers le site de l'ATIO et sur l'utilisation du logo de l'ATIO

Par Marc Pandi, Directeur général

Traduction : André Corbeil, trad. a.

À partir du 7 mars, seuls les membres agréés en règle de l'ATIO sont autorisés à utiliser le logo de l'ATIO ou un hyperlien vers le site de l'ATIO à partir de leur site internet ou dans la publicité de leurs produits. Cette mesure donnera une assurance additionnelle au public et aux institutions qui requièrent des traductions certifiées.

Les politiques sur l'utilisation du logo de l'ATIO et sur les liens vers le site de l'ATIO ont été créées dans le but de mener à bien la mission de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO), qui est de promouvoir la valeur de l'agrément afin de protéger l'intérêt du public.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de ces changements, veuillez communiquer avec le secrétariat.

À L'INTÉRIEUR...

Le conseil d'administration de l'ATIO répond aux recommandations du comité spécial	3
Politique d'utilisation du logo de l'ATIO	4
Politique sur les liens vers le site de l'ATIO	5
Avantages offerts aux membres en 2016	6

Séance de préparation à l'examen de traduction du CTTIC

Traduction : Michèle Campeau, trad. a.

Êtes-vous inscrit ou inscrite à l'examen d'agrément du CTTIC qui aura lieu le samedi 7 mai et voulez-vous savoir à quoi vous attendre? Prévoyez-vous passer l'examen l'année prochaine et voulez-vous savoir comment vous préparer?

L'ATIO vous invite à la séance préparatoire à l'examen de traduction du CTTIC. Cette séance s'adresse à tous les membres en règle de l'ATIO.

Lieu?

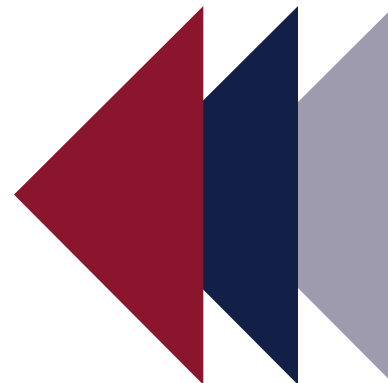
Université de Toronto
Pavillon Sydney Smith – salle SS 2118
100, rue St. George
Toronto (Ontario)

Date?

Samedi 19 mars 2016
De 13 h à 16 h

Frais?

Aucun



Présentateurs

Coordonnateur de l'examen du CTTIC, John Tahberer discutera de l'examen d'agrément du CTTIC, y compris des textes, de la méthode de rédaction de l'examen, de l'utilisation des dictionnaires et de la brochure d'examen. Il fournira de plus amples renseignements sur la méthode pour corriger l'examen, les règles de traduction et les stratégies globales de réussite.

Coordonnatrice des services aux membres de l'ATIO, Rebecca Kinos-Varo discutera du rôle que l'ATIO joue dans le processus d'examen d'agrément et des diverses options de préparation que l'ATIO offre aux candidats à l'agrément, y compris du modèle d'examen et du cours préparatoire.

John et Rebecca seront heureux de répondre à toute question ou à toute préoccupation que vous pourriez avoir à cette occasion.

Pour confirmer votre présence, veuillez communiquer directement avec Rebecca à assistant@atio.on.ca ou en appelant au 1 800 234-5030, poste 223 d'ici au mardi 15 mars à 17 h.

Une séance d'information semblable aura lieu à Ottawa au mois d'avril. Plus de détails suivront.

informATIO

Publié par :

L'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario

1202-1, rue Nicholas

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Tél. : 613 241-2846 / 1-800-234-5030

Télé. : 613 241-4098

Courriel : InformATIO@atio.on.ca

Site Web : www.atio.on.ca

Tirage : 1370

Graphiste : More In Typo Ltd & Design

Équipe rédactionnelle : Marc Pandi,

Alana Hardy, Michel Trahan

Politique éditoriale :

La rédaction d'InformATIO se réserve le droit de renoncer à faire paraître, ou de modifier avec l'accord de son auteur, tout article soumis ou commandé aux fins de publication.

Les opinions exprimées dans les articles qui ne sont pas signés à titre officiel sont celles de leurs auteurs et n'engagent pas l'Association.

Remerciements sincères à :

André Corbeil, Lisa Carter, Marc Pandi,

Rebecca Kinos-Varo, Sonia Leblanc,

Michèle Campeau, Lionel Tona

À LOUER (PRIX SPÉCIAL ATIO)

VILLA FRANCE - MÉDITERRANÉE

- PORT LEUCATE (PRÈS PERPIGNAN)

- 400 M PLAGE - 50 KM ESPAGNE

- 2 CHAMBRES (6 COUCHAGES)

- PATIO PRIVÉ - STATIONNEMENT

CONTACTEZ : Jean-Luc MALHERBE

Tél./Fax (613) 747-7007

Courriel : jeanluc.malherbe@sympatico.ca



Photo : Tourisme-Leucate

Le conseil d'administration de l'ATIO répond aux recommandations du comité spécial

Par Jim Shearon, trad. a.

Traduction : Sonia Leblanc, trad. a.

Le conseil d'administration de l'ATIO a pris en considération les recommandations formulées dans le rapport final du comité spécial sur l'agrément et le statut des candidats à l'agrément lors d'une réunion du conseil à Toronto, le 6 février 2016.

Les réponses du conseil d'administration (en caractères gras) aux recommandations du comité ont été les suivantes :

- 1 L'examen d'agrément devrait être effectué dans des conditions qui reflètent l'environnement de travail actuel des traducteurs professionnels, notamment sur un ordinateur. À titre de premier pas dans cette direction, les candidats devraient avoir la possibilité d'utiliser un ordinateur portatif.

Réponse du conseil :

L'ATIO insistera auprès du CTTIC pour que l'examen d'agrément soit effectué sur un ordinateur.

- 2 L'ATIO devrait offrir des ateliers annuels à Toronto et à Ottawa pour préparer les candidats à l'examen d'agrément.

Réponse du conseil :

L'ATIO organisera des séances d'information annuelles sur l'examen d'agrément à compter de 2016.

- 3 Les textes de l'examen devront être révisés par des langagiers qualifiés pour s'assurer de l'uniformité de l'usage accepté dans la langue moderne et des exigences de travail courantes.

Réponse du conseil :

Réponse du conseil : Le CTTIC a indiqué à l'ATIO que cela avait été fait en 2014 et en 2015.

- 4 La correction des examens d'agrément devra être faite à l'aide d'une grille ou d'un guide détaillé s'appliquant à une langue en particulier, et comprenant des exemples

d'erreurs possibles et une valeur unique pour chaque type d'erreur.

Réponse du conseil :

Le CTTIC a affirmé à l'ATIO que la feuille de caractérisation fournie aux candidats remplira cette exigence.

- 5 Les correcteurs devront avoir reçu une formation et devront avoir réussi un test.

Réponse du conseil :

Le CTTIC a indiqué à l'ATIO que tous les correcteurs de 2016 auront reçu une formation.

- 6 Les candidats qui en font la demande pourront recevoir une photocopie de leur examen corrigé dans la langue cible.

Réponse du conseil :

Le conseil d'administration de l'ATIO ne peut accepter cette recommandation, car elle nuit à l'intégrité de l'examen.

- 7 Les appels devraient être limités à la vérification des erreurs relevées, à savoir s'il s'agit réellement d'erreurs et non de préférences du correcteur. Ils ne doivent pas servir à trouver de nouvelles erreurs.

Réponse du conseil :

Le CTTIC a indiqué à l'ATIO que cette politique est désormais en place.

Dans le cadre de cette discussion, il a été mentionné que le Guide du candidat sur le site Web du CTTIC ne contient pas les renseignements à jour en ce qui a trait aux options du processus d'appel. Lisa Carter communiquera par écrit avec le CTTIC pour l'informer de la situation et lui demander de mettre à jour le guide en question.

- 8 L'ATIO devrait adopter le modèle de la STIBC concernant l'agrément par étude de dossier.

Réponse du conseil :

Le conseil d'administration de l'ATIO reconnaît la valeur de cette approche, mais voudrait qu'un examen approfondi des procédures actuelles et de celles de la Colombie-Britannique soit fait afin de parvenir à la mise en place de nos propres pratiques exemplaires. Jim Shearon et Dorothy Charbonneau ont été nommés pour former un comité de deux personnes qui procédera à l'examen approfondi des procédures actuelles de l'ATIO et du modèle de la STIBC. Ils soumettront un rapport soulignant les pratiques exemplaires pour l'ATIO à la réunion d'avril 2016 du conseil d'administration de l'ATIO.

- 9 Le conseil d'administration de l'ATIO devrait comprendre un représentant des candidats à l'agrément qui a droit de parole et de vote.

Réponse du conseil :

Le conseil d'administration de l'ATIO proposera une modification en ce sens des règlements administratifs à l'assemblée annuelle du 16 avril 2016.

- 10 Les frais d'adhésion pour les candidats à l'agrément devraient être réduits..

Réponse du conseil :

Le trésorier et le directeur général présenteront une proposition au conseil d'administration de l'ATIO à sa réunion du 16 avril 2016.

Les coprésidents du comité, Maha Takla et Jim Shearon, ont affirmé que des progrès avaient été réalisés en ce qui a trait à la réponse aux inquiétudes des candidats à l'agrément, non seulement au sein de l'ATIO, mais également à l'échelle nationale avec le CTTIC; les travaux qui ont été lancés par le comité se poursuivront au cours de l'année à venir.

Comité spécial
L'ATIO



Politique d'utilisation du logo de l'ATIO

Traduction : André Corbeil, trad. a.

La politique ci-dessous a été rédigée dans le but de poursuivre la mission de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO), qui est de promouvoir la valeur de l'agrément comme moyen de protéger l'intérêt public.

L'utilisation du logo de l'ATIO est réservée exclusivement aux membres agréés en règle de l'ATIO.

Il est interdit à quiconque n'est pas membre agréé en règle de l'ATIO d'utiliser le logo de l'ATIO à des fins de publicité ou de promotion soit : dans les curriculum vitae, les cartes professionnelles, les annonces imprimées ou en ligne, les sites internet ou les profils en ligne sur LinkedIn ou sur d'autres sites.

L'agrément est détenu par les membres agréés de l'ATIO. Toute personne, toute organisation, toute société ou toute association, notamment qui entend fournir le nom d'une personne qui est agréée en traduction, en interprétation de conférence, en terminologie, en interprétation judiciaire, en interprétation communautaire ou en interprétation médicale, ou encore faire valoir au public qu'elle emploie une telle personne ou qu'elle y a autrement recours doit au préalable soumettre par écrit à l'ATIO le nom de toutes les personnes qui utilisent le titre d'agrément. L'ATIO déterminera, à sa seule et entière discrétion, si l'utilisation du titre d'agrément devrait être autorisée.

Modalités et conditions d'utilisation :

- *L'utilisation du logo est conditionnelle au statut de membre agréé en règle de l'ATIO. Si une personne cesse d'en être un membre, elle retirera le logo de toute documentation imprimée ou en ligne.*
- *Lorsqu'il utilise le logo en ligne, le membre agréé accepte de le lier au site internet de l'ATIO et à aucun autre site internet et d'adhérer à la Politique sur les liens vers le site de l'ATIO.*
- *Le membre agréé s'engage à n'utiliser le logo d'aucune manière qui laisserait croire que l'Association approuve certains produits ou services.*
- *Le membre agréé ne prétend pas représenter l'ATIO à moins d'être spécifiquement autorisé à le faire.*
- *À la demande de l'ATIO, le membre agréé mettra fin à toute utilisation du logo qu'elle juge inacceptable.*

Consignes pour l'affichage et la mise en page :

- La dimension du logo peut changer, mais les proportions originales doivent être maintenues.
- Les couleurs et la graphie du logo ne peuvent être modifiées.
- Le logo ne peut être combiné à aucun autre élément de design.
- Le logo doit être présenté de façon positive.

COORDONNÉES

ATIO

Marc Pandi, directeur général

1, rue Nicholas, bureau 1202, Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Tél. : 613 241-2846/1 800 234-5030

marc.pandi@atio.on.ca

Politique sur les liens vers le site de l'ATIO

Traduction : André Corbeil, trad. a.

Sites internet liés

L'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (« **ATIO** ») interdit la création de liens, la mise en cache et l'encadrement en totalité ou en partie du contenu du site <http://www.atio.on.ca>, ou de toutes autres pages Web qui y sont associées (« **site de l'ATIO** ») par quiconque à l'exception des professionnels agréés en règle de l'ATIO. L'ATIO se réserve le droit de désactiver tout lien ou encadrement non autorisés et rejette toute responsabilité pour le contenu disponible de tout autre site lié au site de l'ATIO.

Utilisation prohibée des marques de l'ATIO

Le logo de l'ATIO, le nom et tout autre élément graphique ou logo reliés à l'ATIO sont des marques de commerce de l'ATIO (« **marques de l'ATIO** »). Sans permission écrite de sa part, l'ATIO interdit l'utilisation de ses marques comme hyperliens ou autrement, y compris, sans s'y limiter, comme lien quelconque pouvant raisonnablement :

- (a) laisser entendre une affiliation avec l'ATIO ou encore un soutien ou un parrainage de sa part;
- (b) causer de la confusion, des erreurs ou de la tromperie;
- (c) affaiblir ou ternir les marques de l'ATIO;
- (d) dénigrer ou discréditer l'ATIO.

L'utilisation des marques de l'ATIO est conditionnelle à l'obligation d'être membre agréé en règle de l'ATIO.

Limites d'utilisation du terme « agréé »

Les appellations suivantes ne peuvent pas être utilisées ou sous-entendues seules ou en combinaison avec tout autre mot, nom, titre ou appellation :

- (a) « traducteur agréé »;
 - (b) « interprète de conférence agréé »;
 - (c) « interprète judiciaire agréé »;
 - (d) « terminologue agréé »;
 - (e) « interprète communautaire agréé » ou
 - (f) « interprète médical agréé »;
- (collectivement « **titre d'agrément** »);

à moins que cette personne soit inscrite comme membre agréé en règle de l'ATIO.

Toute personne qui utilise un titre d'agrément ou qui laisse entendre qu'elle le détient lorsqu'en réalité, elle n'est pas inscrite comme membre agréé en règle de l'ATIO contrevient au paragraphe 8(2) de la *Loi de 1989 sur l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario*.

Toute personne, toute organisation, toute société ou toute association, notamment qui entend fournir le nom d'une personne qui est agréée en traduction, en interprétation de conférence, en terminologie, en interprétation judiciaire, en interprétation communautaire ou en interprétation médicale, ou encore faire valoir au public qu'elle emploie une telle personne ou qu'elle y a autrement recours doit au préalable soumettre par écrit à l'ATIO le nom de toutes les personnes qui utilisent le titre d'agrément. L'ATIO déterminera, à sa seule et entière discrétion, si l'utilisation du titre d'agrément devrait être autorisée.

Toute personne, organisation, société ou association, notamment, ayant reçu l'autorisation d'établir un lien vers le site de l'ATIO ou d'utiliser les marques de l'ATIO devra se conformer à cette politique de l'utilisation du logo de l'ATIO et en cessera l'utilisation si cette dernière l'exige.

COORDONNÉES

ATIO

Marc Pandi, directeur général

1, rue Nicholas, bureau 1202, Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Tél. : 613 241-2846/1 800 234-5030

marc.pandi@atio.on.ca

Avantages offerts aux membres en 2016

L'ATIO procure à ses membres un accès immédiat à l'affichage d'emplois, ainsi que des invitations à des activités de perfectionnement professionnel, à des ateliers et à des séances de réseautage. Les membres obtiennent en outre les dernières nouvelles et informations concernant l'Association et l'industrie par le bulletin trimestriel *InformATIO*. Ils bénéficient aussi de tarifs préférentiels auprès de nos partenaires (indiqués ci-dessous). Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet et sur d'autres avantages dont bénéficient les membres, veuillez prendre contact avec le secrétariat de l'ATIO par courriel (info@atio.on.ca) ou par téléphone (1 800 234-5030).

ASSURANCE

Assurance invalidité, assurance-vie, prestations médicales et dentaires, prestations de médicaments et assurance collective.

Pour de plus amples renseignements sur ces régimes d'assurance, prière de s'adresser à : **Louise Voyer**
Tél. : 613 728-6956/télécopie : 613 792-3391
Courriel : louisevoyers@sympatico.ca

Assurance responsabilité professionnelle pour erreurs et omissions.

Pour de plus amples renseignements sur ce régime d'assurance, prière de s'adresser à :

H. MacDonald Insurance Broker Ltd.

Tél. : 613 721-5145/télécopie : 613 733-7602
Courriel : robyn.kuzell@rogers.com

Assurance automobile, assurance habitation, assurance petite entreprise et assurance voyage.

Pour de plus amples renseignements sur ces régimes d'assurance, prière de s'adresser à :

TD Meloche Monnex

Résidents de l'Ontario : 1 800 268-8955

TD Meloche Monnex

Résidents du Québec : 1 800 361-3821
www.melochemonnex.com/atio

HÉBERGEMENT

Choice Hotels Canada Inc.

Rabais dans plus de 200 hôtels au Canada. Pour de plus amples renseignements sur les rabais, il suffit de téléphoner au 1 800 424-6423 et de mentionner le numéro d'identification de l'ATIO : **00088187**.
www.choicehotels.ca

LOCATION DE VOITURE

Enterprise, National et Alamo

Les membres peuvent obtenir un rabais à tous les comptoirs d'Enterprise, de National et d'Alamo en Amérique du Nord. Ce rabais s'applique aux tarifs quotidiens, hebdomadaires et mensuels et est consenti par les 7 000 comptoirs d'Enterprise situés dans les aéroports et quartiers urbains.

Pour obtenir ces rabais, il suffit de mentionner le numéro d'identification de l'ATIO ci-dessous.

Enterprise (www.enterprise.ca ou 1 800 261-7331) : **ERACCAN**

National (www.nationalcar.ca ou 1 888 826-6890) : **5282865**

Alamo (www.alamo.ca ou 1 888 233-8749) : **706768**

TD Assurance
Meloche Monnex



Être membre de l'ATIO a ses avantages.

Obtenez des **tarifs d'assurance préférentiels** dès aujourd'hui.

Programme d'assurance
habitation et auto recommandé par

ASSOCIATION OF TRANSLATORS
AND INTERPRETERS OF ONTARIO
ATIO
ASSOCIATION DES TRADUCTEURS
ET INTERPRÈTES DE L'ONTARIO

Après tout, vous l'avez bien mérité!

À TD Assurance, nous savons que vos efforts méritent une récompense. C'est pour cela que, en tant que membre de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, vous avez accès au programme TD Assurance Meloche Monnex et à ses tarifs d'assurance préférentiels, à un service hautement personnalisé et à des rabais supplémentaires. Demandez une soumission et voyez combien vous pourriez économiser.

Faire partie d'un groupe a ses avantages. Profitez-en!

Vous pourriez économiser 415\$* ou plus en nous confiant à la fois vos assurances habitation et auto.

HABITATION | AUTO | VOYAGE

Demandez sans tarder une soumission
au 1-866-269-1371
ou rendez-vous à melochemonnex.com/atio



Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc. en Ontario et par Agence Directe TD Assurance inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, Montréal (Québec) H2P 1B6.

En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

*À l'échelle nationale, 90 % de nos clients qui sont membres d'un groupe de professionnels ou de diplômés (polices émises par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE) ou d'un groupe employeur (polices émises par PRIMMUM COMPAGNIE D'ASSURANCE) avec qui nous avons une entente, et qui assuraient une habitation (assurances des locataires et des copropriétaires exclues) et une automobile le 31 juillet 2015 ont économisé 415 \$ par rapport aux primes que ces clients auraient payées au même assureur s'ils n'avaient pas obtenu un tarif de groupe préférentiel et un rabais multiproduit. Ces économies ne sont pas garanties et peuvent varier selon le profil du client.

ND Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.